

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le treize juin, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	37	Vote des subventions	Vote des subventions aux associations	
2	38	Bornage	Bornage chemin rural des Fosses	
3	39	Poste Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	
4	40	Convention DDT	Convention DDT	
5	41	Contrat adjoint technique voirie	Prorogation contrat adjoint technique à la voirie	
6	42	Délégué CDC sports et culture	Nomination d'un délégué à la CDC pour le sport et la culture	

L'an deux mille treize, le treize juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07 juin 2013.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Claude ROUCHEYROLLE, Annick KOURLATE, Jacques BERTHET, Josiane MANZANAS, Marie-Pierre POUGET, Michel CARPENTIER, Alain BATAAC,

Absents excusés : Florentine POUCHIN N'GAPELE, Franck POURTAL, Hélène GUISET, Marie-France AUDET, Marie-José GUERIN

Absent non excusé : néant

Procurations : Mme POUCHIN N'GAPELE à M. BERTHET
Mme GUISET à M. LANSADE
Mme AUDET à M. KOURLATE
Mme GUERIN à Mme MANZANAS
M. POURTAL à M. FAVRETTO

Secrétaire de séance : Mme MANZANAS Josiane

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 13 mai 2013 pour approbation. Aucune remarque n'est apportée sur le compte rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

- Délibérations :
 - Vote des subventions aux associations
 - Bornage chemin rural des Fosses
 - Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe
 - Convention DDT
 - ABF

- Prorogation du contrat de l'Adjoint Technique à la voirie
- Vote d'un délégué sports et culture à la CDC
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à la réunion des associations, Monsieur LANSADÉ présente les demandes de subventions pour l'année 2013.

-association Sésame autisme :	80 €
-Judo/Dojo :	1000 €
-Tennis :	550 €
-Prévention Routière :	80 €
-Ligue contre le cancer :	80 €
-Papillons Blancs :	80 €
-Croix Rouge :	80 €
-Maison Notre Dame :	80 €
-Hand ball Foyen Vélinois :	100 €
-Amicale sportive Gensac/Montcaret :	1000 €
-Secours Catholique :	80 €
-Alzheimer Dordogne :	80 €
-Amis de Montcaret :	200 €
-ACCA Chasse :	600 €
-Coopérative scolaire :	600 €
-Association des parents d'élèves :	950 €
-Comité de jumelage :	150 €
-Pêche :	100 €
-Le souvenir Français :	25 €
-Collège :	350 €
-Association des jeunes de Montcaret :	500 €
-Association jeunes sapeurs pompiers Castillon :	100 €
-Basket :	80 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'octroi de ces subventions aux associations.

BORNAGE CHEMIN RURAL DES FOSSES

Le Maire informe le Conseil Municipal que la dernière personne concernée par le reprofilage du chemin rural des Fosses a accepté la modification du tracé.

Pour formaliser cet accord il est nécessaire de recourir à un géomètre pour l'implantation des bornes.

Le cabinet Géolie a été contacté et un devis de 694,84 € TTC a été présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout acte à intervenir dans cette affaire.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de supprimer un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, compte tenu du transfert de ce poste à la Communauté de Communes Montaigne et Gurson.

Il propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 01 juillet 2013 pour intégrer la suppression demandée.

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal,

DECIDE :

a – les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER LES EMPLOIS
SECRETAIRE DE MAIRIE	1	35	-Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal -finances	SECRETAIRE DE MAIRIE
REDACTEUR	1	35	-accueil du public -secrétariat	REDACTEUR TERRITORIAL
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2° CLASSE	1	17H30	-assure la relation avec le public pour les transactions de l'Agence Postale Communale (courrier, opérations financières de dépannage)	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL CONTRACTUEL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	35	-entretien des voies et des chemins -entretien du cimetière -entretien des bâtiments	ADJOINTS TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1 ^{ère} CLASSE	1	33	-préparation des repas, des menus, des commandes -ménage des locaux	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ATSEM 2° CLASSE PRINCIPALE	1	34 H 05	-assistance à l'enseignant classe maternelle -entretien des locaux	ATSEM PRINCIPALE
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	35	-entretien des locaux scolaires	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	22	-surveillance de la garderie scolaire -entretien des locaux Mairie et salle des fêtes	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	17 H 30	-surveillance de la garderie scolaire -entretien des locaux Mairie et salle des fêtes	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES (DDT)

Le Maire :

-**informe** que la Direction Départementale des Territoires a indiqué la nécessité de recevoir les conventions qui permettent la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols, pour celles sollicitées à compter du 1^{er} janvier 2013.

-**Rappel** qu'en application des dispositions de l'article R 423-15 du code de l'urbanisme plusieurs solutions s'offrent pour l'instruction des dossiers ;

1) par les services de la Commune

2) par les services d'une collectivité territoriale ou ceux d'un groupement de collectivités

3) par une agence départementale créée en application de l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales

4) par les services de l'Etat (direction départementale des territoires, services territorial du Bergeracois) lorsque la Commune remplit les conditions fixées par l'article L 422-8

Demande à son conseil municipal de se prononcer sur l'une des solutions citées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE, de confier aux services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), mis à disposition, l'instruction des dossiers relatifs à l'occupation des autorisations et des actes afférents à l'occupation des sols à compter du 1 septembre 2013 et donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention et tous actes s'y rapportant.

PROROGATION CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE A LA VOIRIE

Le Maire indique que l'agent titulaire du poste d'Adjoint Technique à la voirie a demandé sa réintégration dans la Collectivité après trois ans de disposition pour raisons personnelles.

Dans l'attente, il propose de prolonger de trois mois le contrat de l'agent le remplaçant actuellement à ce poste , soit du 01 juillet 2013 au 30 septembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

BATIMENTS DE FRANCE

Un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise a été lancé.

Deux cabinets d'Architectes ont été retenus à savoir :

- Le cabinet E. BALLON BEGLES à TOULOUSE
- Le cabinet LA GARE D'ARCHITECTURE à EXCIDEUIL

Ces deux cabinets seront reçus par Monsieur le Maire et la commission des bâtiments qui soumettront leur choix au prochain conseil.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

NOMINATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION SPORTS ET CULTURE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MONTAIGNE ET GURSON

La Communauté de Communes Montaigne et Gurson a rappelé qu'aucun délégué pour la commission sports et culture n'a été élu pour la Commune de Montcaret ;

Monsieur Jacques BERTHET accepte d'être délégué

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

*Commission des bâtiments :

-logements Reynaud : les délais sont respectés.

Les bâtiments de France refusant la façade en pierres apparentes, il a été proposé à un représentant de cet organisme une visite des lieux afin de constater l'environnement de l'immeuble.

Ce représentant sera reçu par Monsieur le Maire et la commission des bâtiments afin d'argumenter et d'essayer de convaincre les bâtiments de France de donner leur autorisation à laisser la façade dudit immeuble en pierres apparentes.

*Commission des jeunes

Marie-Pierre POUGET demande s'il sera possible de réaliser une dalle en béton sur l'ancienne aire de pique-nique

*Communauté de Communes Montaigne et Gurson

Thierry LANSADE a présenté le Conseil communautaire du 06 mai dernier et a notamment évoqué la refonte du Pays du Grand Bergeracois ;

QUESTIONS DIVERSES

JUDO :

Monsieur le Maire a rendez-vous avec Monsieur SAID, Monsieur FOURCAUD pour présenter le projet de la future salle de judo en vue de l'obtention d'une subvention de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur GRELLETY Président du club de judo sera également présent.

ECOLE :

Monsieur HAAS, directeur de l'école a remis à Monsieur le Maire une liste des travaux à effectuer à l'école concernant notamment :

-la réfection de la douche des petits et l'aménagement de la salle de douche

-la séparation de la cour de récréation (aire de jeux pour les petits)

CIMETIERE :

Le mur du cimetière côté poubelle risque de s'effondrer, un devis sera demandé à trois maçons.

Prochaine réunion : jeudi 25 juillet 2013 à 20 h 30 sauf imprévus, à confirmer.

La séance est levée à 22 h45

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	absente
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	absente
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine POUCHIN N'GAPELE	absente
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	absente
Jacques BERTHET		Alain BATAc	
Franck POURTAL	absent	Michel CARPENTIER	